



Commune de
METZERESCHE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Thionville

Nombre des Membres
du conseil municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 11

Membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Quorum : 6

Convoqués le : 22/12/2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE METZERESCHE

SEANCE DU TRENTE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A 19 H 00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de Metzeresche en séance publique sous la Présidence de Mr le Maire Hervé WAX.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Claude GUASTALLI, Myriam REDLINGER.
Messieurs Jean LARCHE, Stéphane VAN LANDSCHOOT, Jean-François VOZZOLA, Jérôme MUNOZ

Etaient absents et excusés :

Messieurs Stéphane LANGE, Pierre SZCZEPANSKI, Christophe MARQUIS.
Mesdames Séverine PRACHE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre SZCZEPANSKI ayant donné procuration à Hervé WAX.
M. Christophe MARQUIS ayant donné procuration à Jean LARCHE.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ARRET DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En Alsace-Moselle, l'article L2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune.

Le conseil Municipal désigne, Jean LARCHE, secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal de conseil municipal a été transmis avec la convocation de la présente réunion.

Mr le Maire Hervé WAX demande si les membres du conseil municipal ont des remarques à notifier.

Pas de remarques.

POINT 2 : PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR/FSIL.

En référence à la délibération n°2 du Conseil Municipal du 20.12.2024, concernant le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » et conformément à son contenu concernant le plan de financement (*les acquisitions foncières éventuelles pour les projets ne sont pas incluses dans les montants subventionnables par les financeurs*) identifié que le Maire rappelle ci-dessous :
[...] Au cours de la discussion, les élus émettent un avis favorable sur l'étude de faisabilité présentée du projet de Création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche. Par conséquent, le Maire propose aux conseillers un plan de financement prévisionnel du projet, validé en séance, et qui se présente comme suit :

| Projet Services Techniques Communaux | MONTANT HT | Tx Subventions | Sollicitation Subvention |
|---|------------|----------------|------------------------------|
| Coût HT des Travaux et Mission MOD (estimée) | 645000 | | |
| Subvention DETR/DSIL (estimée) | 161250 | 25% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CD57 - AMBITION (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention Region Grand Est (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention ADEME (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CCAM/ Fonds de Concours (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Autofinancement HT (estimé) du Projet pour la Commune | 175750 | 27% | |
| Intégration TVA TVX et MOD | 129000 | | |
| Trésorerie à mobiliser | 304750 | | |

A ce stade, les conseillers souhaitent également que 5 délibérations soient engagées, à la prochaine réunion du conseil municipal, pour les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés ci-dessus sur les exercices 2025, 2026, 2027 au titre des subventions DETR/FSIL, CD57-AMBITION MOSELLE, REGION Grand EST, CCAM, ADEME. [...]

Mr le Maire ayant rappelé le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui s'étalera sur les 4 prochains exercices, demande aux conseillers de l'autoriser à instruire un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/FSIL pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de,

- SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR/FSIL pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE.
- PRECISER** que les travaux de « CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » seront réalisés sur les 4 prochains exercices.
- PREVOIR** les dispositions financières et budgétaires en investissement pour les 4 prochains exercices.
- AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.

POINT 3 : PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE AMBITION MOSELLE – CONSEIL DEPARTEMENTAL 57.

En référence à la délibération n°2 du Conseil Municipal du 20.12.2024, concernant le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » et conformément à son contenu concernant le plan de financement (*les acquisitions foncières éventuelles pour les projets ne sont pas incluses dans les montants subventionnables par les financeurs*) identifié que le Maire rappelle ci-dessous : [...]. Au cours de la discussion, les élus émettent un avis favorable sur l'étude de faisabilité présentée du projet de Création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche. Par conséquent, le Maire propose aux conseillers un plan de financement prévisionnel du projet, validé en séance, et qui se présente comme suit :

| Projet Services Techniques Communaux | MONTANT HT | Tx Subventions | Sollicitation Subvention |
|---|------------|----------------|------------------------------|
| Coût HT des Travaux et Mission MOD (estimée) | 645000 | | |
| Subvention DETR/DSIL (estimée) | 161250 | 25% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CD57 - AMBITION (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention Region Grand Est (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention ADEME (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CCAM/ Fonds de Concours (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Autofinancement HT (estimé) du Projet pour la Commune | 175750 | 27% | |
| Intégration TVA TVX et MOD | 129000 | | |
| Trésorerie à mobiliser | 304750 | | |

A ce stade, les conseillers souhaitent également que 5 délibérations soient engagées, à la prochaine réunion du conseil municipal, pour les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés ci-dessus sur les exercices

2025, 2026, 2027 au titre des subventions DETR/FSIL, CD57-AMBITION MOSELLE, REGION Grand EST, CCAM, ADEME. [...]

Mr le Maire ayant rappelé le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui s'étalera sur les 4 prochains exercices, demande aux conseillers de l'autoriser à instruire un dossier de demande de subvention au titre d'AMBITION MOSELLE – CONSEIL DEPARTEMENTAL 57 pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de,

- SOLLICITER une subvention au titre d'AMBITION MOSELLE – CONSEIL DEPARTEMENTAL 57 pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE.
- PRECISER que les travaux de « CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » seront réalisés sur les 4 prochains exercices.
- PREVOIR les dispositions financières et budgétaires en investissement pour les 4 prochains exercices.
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.

POINT 4 : PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION GRAND'EST.

En référence à la délibération n°2 du Conseil Municipal du 20.12.2024, concernant le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » et conformément à son contenu concernant le plan de financement (*les acquisitions foncières éventuelles pour les projets ne sont pas incluses dans les montants subventionnables par les financeurs*) identifié que le Maire rappelle ci-dessous :
[...] Au cours de la discussion, les élus émettent un avis favorable sur l'étude de faisabilité présentée du projet de Création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche. Par conséquent, le Maire propose aux conseillers un plan de financement prévisionnel du projet, validé en séance, et qui se présente comme suit :

| Projet Services Techniques Communaux | MONTANT HT | Tx Subventions | Sollicitation Subvention |
|---|------------|----------------|------------------------------|
| Coût HT des Travaux et Mission MOD (estimée) | 645000 | | |
| Subvention DETR/DSIL (estimée) | 161250 | 25% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CD57 - AMBITION (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention Region Grand Est (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention ADEME (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CCAM / Fonds de Concours (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Autofinancement HT (estimé) du Projet pour la Commune | 175750 | 27% | |
| Intégration TVA TVX et MOD | 129000 | | |
| Trésorerie à mobiliser | 304750 | | |

A ce stade, les conseillers souhaitent également que 5 délibérations soient engagées, à la prochaine réunion du conseil municipal, pour les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés ci-dessus sur les exercices 2025, 2026, 2027 au titre des subventions DETR/FSIL, CD57-AMBITION MOSELLE, REGION Grand EST, CCAM, ADEME. [...]

Mr le Maire ayant rappelé le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui s'étalera sur les 4 prochains exercices, demande aux conseillers de l'autoriser à instruire un dossier de demande de subvention auprès de la REGION GRAND'EST pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de,

- SOLLICITER une subvention auprès de la Région GRAND'EST pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE.
- PRECISER que les travaux de « CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » seront réalisés sur les 4 prochains exercices.
- PREVOIR les dispositions financières et budgétaires en investissement pour les 4 prochains exercices.

-AUTORISER le Maire à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.

POINT 5 : PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME.

En référence à la délibération n°2 du Conseil Municipal du 20.12.2024, concernant le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » et conformément à son contenu concernant le plan de financement (*les acquisitions foncières éventuelles pour les projets ne sont pas incluses dans les montants subventionnables par les financeurs*) identifié que le Maire rappelle ci-dessous :
[...] *Au cours de la discussion, les élus émettent un avis favorable sur l'étude de faisabilité présentée du projet de Création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche. Par conséquent, le Maire propose aux conseillers un plan de financement prévisionnel du projet, validé en séance, et qui se présente comme suit :*

| Projet Services Techniques Communaux | MONTANT HT | Tx Subventions | Sollicitation Subvention |
|---|------------|----------------|------------------------------|
| Coût HT des Travaux et Mission MOD (estimée) | 645000 | | |
| Subvention DETR/DSIL (estimée) | 161250 | 25% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CD57 - AMBITION (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention Region Grand Est (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention ADEME (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CCAM/ Fonds de Concours (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Autofinancement HT (estimé) du Projet pour la Commune | 175750 | 27% | |
| Intégration TVA TVX et MOD | 129000 | | |
| Trésorerie à mobiliser | 304750 | | |

A ce stade, les conseillers souhaitent également que 5 délibérations soient engagées, à la prochaine réunion du conseil municipal, pour les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés ci-dessus sur les exercices 2025, 2026, 2027 au titre des subventions DETR/FSIL, CD57-AMBITION MOSELLE, REGION Grand EST, CCAM, ADEME. [...]

Mr le Maire ayant rappelé le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui s'étalera sur les 4 prochains exercices, demande aux conseillers de l'autoriser à instruire un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de,

- SOLLICITER** une subvention auprès de l'ADEME pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE.
- PRECISER** que les travaux de « CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » seront réalisés sur les 4 prochains exercices.
- PREVOIR** les dispositions financières et budgétaires en investissement pour les 4 prochains exercices.
- AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.

POINT 6 : PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CCAM.

En référence à la délibération n°2 du Conseil Municipal du 20.12.2024, concernant le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » et conformément à son contenu concernant le plan de financement (*les acquisitions foncières éventuelles pour les projets ne sont pas incluses dans les montants subventionnables par les financeurs*) identifié que le Maire rappelle ci-dessous :
[...] *Au cours de la discussion, les élus émettent un avis favorable sur l'étude de faisabilité présentée du projet de Création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche. Par conséquent, le*

Maire propose aux conseillers un plan de financement prévisionnel du projet, validé en séance, et qui se présente comme suit :

| Projet Services Techniques Communaux | MONTANT HT | Tx Subventions | Sollicitation Subvention |
|---|------------|----------------|------------------------------|
| Coût HT des Travaux et Mission MOD (estimée) | 645000 | | |
| Subvention DETR/DSIL (estimée) | 161250 | 25% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CD57 - AMBITION (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention Region Grand Est (estimée) | 129000 | 20% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention ADEME (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Subvention CCAM / Fonds de Concours (estimée) | 25000 | 4% | à solliciter en 2025 et 2026 |
| Autofinancement HT (estimé) du Projet pour la Commune | 175750 | 27% | |
| Intégration TVA TVX et MOD | 129000 | | |
| Trésorerie à mobiliser | 304750 | | |

A ce stade, les conseillers souhaitent également que 5 délibérations soient engagées, à la prochaine réunion du conseil municipal, pour les demandes de subventions auprès des financeurs identifiés ci-dessus sur les exercices 2025, 2026, 2027 au titre des subventions DETR/FSIL, CD57-AMBITION MOSELLE, REGION Grand EST, CCAM, ADEME. [...]

Mr le Maire ayant rappelé le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui s'étalera sur les 4 prochains exercices, demande aux conseillers de l'autoriser à instruire un dossier de demande de subvention auprès de la CCAM (Communauté de Communes de l'Arc Mosellan) pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de,

- SOLLICITER une subvention auprès de la CCAM pour le « PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE.
- PRECISER que les travaux de « CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE » seront réalisés sur les 4 prochains exercices.
- PREVOIR les dispositions financières et budgétaires en investissement pour les 4 prochains exercices.
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.

POINT 7 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE - TERRAIN SIS SECTION 40 PARCELLE 114/0013 A METZERESCHE – ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION.

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner, reçue le 11/11/2014 en mairie de Metzeresche provenant de l'étude de Maitres Carole PIROUX et Alexandre NEY, notaires Associés, situés 12, rue de la Gare, BP 8, 57480 Sierck-Les-Bains, concernant la vente par la liste des propriétaires identifiées dans l'annexe de la DIA et, jointe à la présente délibération :

Maîtres Carole PIROUX et Alexandre NEY
Notaires associés

12 rue de la gare
57480 SIERCK-LES-BAINS
B.P. 8
Téléphone 03 82 83 70 55
Télécopie 03 82 83 27 38
carole.piroux@notaires.fr
alexandre.ney@notaires.fr

ANNEXE DIA

| |
|--|
| <p>HORAIRES DE RECEPTION 9h – 12 h - 14h – 18 h</p> |
|--|

LISTE DES PROPRIETAIRES

Madame Françoise Marie Renée **PERRIN**, employée de banque, épouse de Monsieur Thierry Jean Marie **SCHMITT**, demeurant à METZERVISSE (57940) 26 rue de la gare. Née à METZERVISSE (57940) le 21 septembre 1956. Mariée à la mairie de METZERVISSE (57940) le 23 octobre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Marie Paul Clotilde **PERRIN**, enseignante, demeurant à MANOM (57100) route de garche face au club hippique. Née à METZERVISSE (57940) le 18 décembre 1957. Divorcée de Monsieur Pierre Marie **AVENET** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de THIONVILLE (57100) le 22 mars 2013, et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Gilbert Jean Paul **PERRIN**, conseiller d'entreprise, demeurant à GUENANGE (57310) 8 rue de Metzervisse. Né à THIONVILLE (57100) le 26 février 1962. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Raymond Jean Denis **PERRIN**, agriculteur, demeurant à METZERVISSE (57940) 20 route de kédange. Né à THIONVILLE (57100) le 5 août 1963. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

De l'immeuble, section n°40, parcelle n°114/0013 au lieu-dit : « HINTER DEN HAEUSERN » situé sur le ban de Metzeresche, d'une contenance de 25.14 ares de terre, moyennant le prix de 72 500€.

En prévision d'une éventuelle préemption, le Maire rappelle que le montant de la vente du terrain n'impose pas une demande d'évaluation dudit terrain à la Direction Régionale des Finances Publiques de Lorraine et du département de la Moselle / Division Domaine sise à METZ.

Vu La situation du bien vendu et la consistance du terrain.

Vu L'appartenance des parcelles 110 et 112 en Section 40 au lieu-dit : « HINTER DEN HAEUSERN » à la Commune de Metzeresche directement contigüe à la parcelle section n°40 / parcelle n°114/0013 au lieu-dit : « HINTER DEN HAEUSERN ».

Vu Le code de l'urbanisme, notamment les articles L-210-1, L-210-2 et L-300-1.

- Vu** La délibération n°1 du 12 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Vu** Le code de l'urbanisme, notamment les articles L-211-1 et suivants, L.213-1 à 18, R.211-1 à 8, R.213-1 à 30 concernant le Droit de Prémption Urbain.
- Vu** La délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 12/11/2018 instaurant le droit de préemption urbain ;
- Vu** La délibération n°18 du Conseil Municipal en date du 11/06/2020 reconduisant le droit de préemption urbain sur le PLU approuvé par la délibération n°1 en date du 12.11.2018 ;
- Vu** La délibération n°8 du 11.06.2020 (point 15) du Conseil Municipal intitulée : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- Vu** La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) adressée par Maitres Carole PIROUX et Alexandre NEY, notaires Associés, situés 12, rue de la Gare, BP 8, 57480 Sierck-Les-Bains reçue en date du 11/11/2024,
- Vu** La délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 12.07.2021 intitulée : Projets d'équipements collectifs et Communaux – Annule et Remplace la délibération n°19 du 11.06.2020.
- Vu** La délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 20.12.2024 : Etude de faisabilité d'un Projet de Création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de/que :

- **PROCEDER** à l'acquisition du bien mis en vente moyennant le prix indiqué dans le paragraphe F de la D.I.A. de 72 500€ reçue en date du 11/11/2024 auquel s'ajoute les frais dits de notaire.
- **CET ENSEMBLE**, après aménagement, sera utilisé aux fins suivantes :
 - **CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE**

Dans la mesure où les intentions de la municipalité sont **connues et publiques** depuis 2021, comme le précise la délibération n°10 de la séance du conseil municipal du 12.07.2021.

-Considérant que l'immeuble situé à METZERESCHE, section n°40 / parcelle n°114/0013 au lieu-dit : « HINTER DEN HAEUSERN », est actuellement un terrain non bâti comme le précise la DIA et, situé en zone UB du PLU, sans viabilité connue et, que cet espace se prête à la réalisation de l'aménagement précité.

-Considérant la délibération n°2 du conseil municipal du 20.12.2024, concernant l'existence d'un projet de création d'un local et ses annexes pour les Services Techniques de la Commune de Metzeresche, et, que ce projet constitue pour la municipalité une opération d'intérêt général utile au fonctionnement de la collectivité car elle permettra de libérer des espaces, actuellement saturés en matériels, pour en faire un local et ses annexes appropriés pour les Services Techniques de la collectivité.

- **CHARGER** le Maire de procéder à l'exercice du droit de préemption de l'immeuble identifié dans la DIA reçue le 11.11.2024 auprès de l'étude de Maitres Carole PIROUX et Alexandre NEY, notaires Associés, situés 12, rue de la Gare, BP 8, 57480 Sierck-Les-Bains, chargés de la rédaction de l'acte de vente, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'opération.

POINT 8 : FORET – PRIX DU STERE DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'ANNEE 2025.

Sur proposition de la commission de la Forêt, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le prix du stère de bois de chauffage.

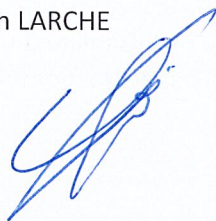
L'ONF propose d'augmenter le prix du stère de bois de chauffage de 18,00 € le stère pour les habitants de la Commune de Metzeresche (Parcelles 5, 17, 18)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

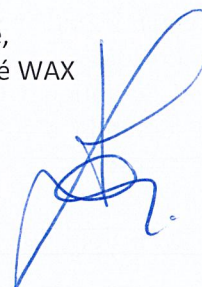
DE VALIDER le prix du stère de bois à 18,00€ le stère (Parcelles 5, 17, 18) pour les habitants de la Commune de Metzeresche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Secrétaire de séance,
Jean LARCHE



Le Maire,
Mr Hervé WAX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET LE :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- POINT 1 :** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT ;
- POINT 2 :** PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR/FSIL ;
- POINT 3 :** PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE AMBITION MOSELLE – CONSEIL DEPARTEMENTAL 57 ;
- POINT 4 :** PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION GRAND'EST.
- POINT 5 :** PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME.
- POINT 6 :** PROJET DE CREATION D'UN LOCAL ET SES ANNEXES POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE METZERESCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CCAM.
- POINT 7 :** EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR L'IMMEUBLE SIS SECTION 40 PARCELLE 114/0013.
- POINT 8 :** FORET – PRIX DU STERE DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'ANNEE 2025.

DIVERS